

**Mot du professeur le Père Salim Daccache s.j.,  
lors de la cérémonie de l'inauguration de l'“Espace Sélim Takla”  
Au Campus de l'innovation et du sport, Rue de Damas,  
le lundi 14 janvier 2013.**

Son Excellence M. Salim Jreissati, représenté par Son Excellence, le Président de la République,  
le général Michel Suleiman,

Son Excellence le ministre Youssef Takla,

Son Excellence M. Michel Eddé,

Il est souhaitable, alors que nous célébrons le premier centenaire de la Faculté de droit dans notre université qui a été fondée en 1913, il est souhaitable de se souvenir d'un personnage généreux parmi les hommes de l'indépendance du Liban, M. Sélim Takla, et d'honorer aujourd'hui l'étudiant qu'était Sélim Takla, diplômés de la première promotion qui a commencé ses études universitaires à la Faculté connue alors sous le nom de l'École française de droit à Beyrouth. Il était l'un des étudiants qui ont commencé leurs études le 14 novembre 1913. Je ne voudrais pas entrer ici dans les détails de la fondation de cette Faculté de droit, et je me contenterai de dire que cette Faculté, même si elle était née d'un désir français, politique et expansif vers l'Orient, elle était la nourrice qui allait former un appareil administratif hérité par l'Etat libanais jeune et était donc l'habitat des partisans de la formation de l'Etat du Grand Liban sous les auspices de la présence française et, en particulier, l'Université de Lyon dont l'école de droit était considérée sa fille. Les jésuites, qui ont contribué de loin à sa mise en place, ont nommé le Père Paul Mouterde directeur de la Faculté depuis 1903 et jusqu'à 1942.

En ce qui concerne Sélim Takla qui vient de sa ville natale bien-aimée Zouk Mikhaël et *Mutassarifiya* Mont-Liban, son père Habib l'envoya pour commencer ses études à l'École de droit parmi trente et un étudiants qui s'y sont inscrits comme première promotion. Il s'installa à l'hôtel Marseille comme le dit l'ancien recteur de l'Université, le défunt Père Jean Ducruet. L'étudiant du Zouk avait terminé ses études secondaires à l'École de Aïntoura des Pères Lazaristes avec rayonnement et excellence. Il n'est pas étonnant qu'il ait réussi avec distinction à la fin de l'année universitaire où il fut premier en juin 1914, réalisant une réussite dans toutes les matières pour passer à la deuxième année, représentant parmi ses collègues un exemple à suivre. La deuxième année du cursus de licence en droit a été interrompue par l'implication de l'Empire ottoman dans la guerre en 1914, ce qui a incité les missions européennes et américaines à quitter et fermer leurs institutions, y compris l'École de droit, qui s'est transformée en orphelinat. L'École a ouvert ses portes de nouveau en 1919 après quatre ans de fermeture, ainsi le retour était bouleversant. Mais Sélim Takla a été parmi les étudiants qui ont continué leur deuxième année et il dit, commentant la session de l'annonce des résultats des examens de l'année 1920 : *“Au milieu de la préoccupation concernant l'entité politique en cours de préparation, nous n'avons ménagé aucun effort pour le suivi diligent des études »*. Les étudiants et les enseignants continuaient à suivre attentivement les événements en cours en Syrie, et la plupart d'entre eux revendiquaient de

soumettre le Liban à l'autorité du mandat français jusqu'à la dissipation des nuages qui s'amoncelaient sur le Moyen-Orient, et ces nuages sont toujours amoncelés au-dessus des têtes jusqu'à ce jour.

Ces événements n'ont pas empêché Sélim de Takla de poursuivre ses études du fait qu'il a été, au cours des années 1919 et 1920, et à plusieurs reprises, à la tête de la liste d'honneur où il continua à occuper la première place en mai 1919 et remporta une bonne mention en licence en droit. À savoir que Sélim Takla avait besoin de travailler afin d'obtenir ce qui est nécessaire pour payer les scolarités de l'université. Il travailla ainsi comme écrivain à la Cour suprême et accomplit les fonctions de la Cour de cassation. Cette activité professionnelle, comme le dit Chatal Verdeil, n'a pas eu d'incidence sur ses résultats à universitaires et académiques, ainsi que sur sa capacité à poursuivre les affaires politiques. Car il était connu, selon les documents, qu'un débat a eu lieu en été 1920 à travers les deux journaux *La vérité* et *La liberté* entre deux étudiants à l'École de droit qui sont Rachid Tabbara et Sélim Takla à l'occasion de la visite de la Commission King-Crane. Tabbara adressa "des critiques au système fédéral ou séparatiste à l'intérieur de la Grande Syrie", appelant à l'unité de la Syrie et de la Palestine loin de l'intervention française. Quant à Sélim Takla, qui se prononçait un citoyen syrien jusqu'à cette année, il a formulé dans le journal *La vérité*, trois demandes : **Premièrement** : l'indépendance politique du Grand Liban ; **deuxièmement** : la coopération avec la présence française ; et **troisièmement** : l'entente économique avec d'autres pays syriens grâce aux efforts français et ce, en harmonie avec la volonté exprimée par la majorité de ses camarades de classe à l'École de droit devant la Commission King-Crane. Face à l'évolution du débat entre les étudiants à travers la presse, le Père Mouterde a mis les deux étudiants en face de leurs responsabilités, leur demandant de garder le silence et de ne pas aborder le sujet.

Face à cette réalité, nous pouvons déduire trois faits :

**Le premier fait** concerne le débat sur le Campus de droit et de sciences sociales dans notre université, débat qui n'est pas nouveau, mais bien raffermi dans son histoire, tel le droit raffermi dans la liberté de pensée, de parole et d'expression dans notre pays ;

**Le deuxième fait** est que l'École de droit fut en ce moment une matrice qui appuyait la revendication de l'indépendance du Liban et elle fut aussi un foyer du nationalisme libanais exprimé par Sélim Takla avec force et enthousiasme à travers le rôle pionnier qu'il a joué dans le parti constitutionnel, à tel point que beaucoup des membres du parti ont vu en lui "le cerveau penseur et la tête pensante" dans les batailles de l'indépendance et de la construction de l'État libanais ;

**Le troisième fait** est que Sélim Takla, alors qu'il ne dépassait pas encore vingt-deux ans, s'est montré un activiste politique, un homme de dialogue fort et un adversaire têtu dont la première préoccupation était que le Liban soit et il en avait la conscience et saisissait que la nation libanaise a sa spécificité et les caractéristiques d'une identité propre qui la rend digne d'obtenir

son indépendance politique avec une association économique stable au Levant, et cela montre une maturité politique imprégnée d'une dimension de rêves et beaucoup de réalisme.

Aujourd'hui, étant donné que nous consacrons un espace de notre université sous le nom de Sélim Takla, nous ressentons une triple fierté :

**Premièrement** : celle de commencer la célébration du centenaire de trois facultés de notre université ainsi que celui de la fondation du Campus des sciences médicales, et la fierté que le nom de l'un des anciens de l'École de droit et des hommes de l'indépendance dans l'un des bâtiments de notre université, est l'ancien ministre défunt, le professeur Sélim Takla.

**Deuxièmement** : la fierté que Son Excellence, le Prof Youssef Takla, le fils de Sélim Takla qui a été l'un des diplômés en droit, prenne une généreuse initiative envers l'université pour inaugurer l'espace et lui attribuer le nom de son père, étant ainsi celui qui a contribué à travailler pour le développement de notre université, aux deux niveaux académique et social et l'aider à répondre aux besoins urgents pour aider les étudiants à poursuivre leurs études et pour équiper l'université avec les équipements et les outils les plus modernes ;

**Troisièmement** : la fierté que notre université puisse poursuivre sa mission comme dans le passé, même si les situations et les noms ont change, au service de ce pays qui est petit de par sa surface et grand par sa vocation et sa foi, en particulier les facultés qui célèbrent leur centenaire, et le centenaire signifie que la mission continue et qu'ensemble, nous surmontons les problèmes et les difficultés, et ensemble, en particulier nous les anciens de l'université, nous allons travailler pour poursuivre les réalisations académiques et scientifiques comme dans le passé.

Nous vous remercions Sélim Takla car vous avez été avec nous depuis cent ans, vous êtes toujours avec nous et vous continuerez à être avec nous. Merci, Monsieur le ministre Youssef Takla pour vos dons et votre amour pour notre université, ainsi que de votre amour pour le rêve de Sélim Takla et son rêve était et continue à être le Liban, pays de rayonnement et de victoire sur l'autoritarisme, pays des libertés, de la foi et de la tolérance.

---